

## Compte rendu

**Président du Conseil de la Faculté H3S :** Kevin Sutton

**Membres présents :** Delphine Aldebert, Florian Barrière, Natalia Bazoge, Anne-Sophie Beliard, Henri Benoit, Julie Besseghier, Marie Bidart, Véronique Bricout, Alice Carette, Leonardo Casalino, Philippe Chaffanjon, Aïna Chalabaev, Clément Chillet (remplacé par Thomas Boccon-Gibod, adjoint, jusqu'à 17h), Isabelle Delhotel, Isabelle Desprès, Stéphanie Galligani, Nicolas Gras, Olivier Haemmerle, Jean-Philippe Heuzé, Véronique Jude, Rémi Kouabenan, Stéphane Macé, Emmy Marc, Patrice Morand, Pascal Mossuz, Olivier Palombi, Christelle Panella, Damien Pellier, Denis Perrin (à 16h), Roselyne Ringoot, Cherry Schecker, Michel Sève, Nathalie Simon, Géraldine Soto-Giroud, Ilaria Taddei, Cécile Vanhaverbeke, Anthony Youssef, Virginie Zampa.

**Membres représentés :** Natalia Bazoge (donne procuration à Véronique Bricout à 17h30), Anne-Sophie Beliard (donne procuration à Cherry Schrecker à 17h40), Ahcene Boumendjel (donne procuration à Pascal Mossuz), Alice Carette (donne procuration à Isabelle Desprès à 17h40), Clarisse Coulomb (donne procuration à Clément Chillet), Stéphanie Galligani (donne procuration à Virginie Zampa à 16h40), Rémi Kouabenan (donne procuration à 15h45 à Damien Pellier), Emmy Marc (donne procuration à Anthony Youssef à 16h10), Laura Péaud (donne procuration à Natalia Bazoge jusqu'à 17h30), Géraldine Soto-Giroud (donne procuration à Kevin Sutton à 16h10).

**Membres excusés :** Antonin Becker, Sakina Boujidi, Olivier Cogne, Noémie Dutilleul, Farah Gharbi, Filippo Fonio, Delphine Gouard, Pascal Jallon, Denis Perrin (jusqu'à 16h), Caroline Roux, Edith Schir, Fabien Scholastique.

**Invités permanents :** Karine Altisen, Sylvie Berthier, Fabrice Blanc, Stéphane Gal (pour Erica De Vries), Nathalie Nerrière, Sylvie Martin-Mercier, Apolline Reymond, Sonia Rocton Egea, Caroline Van Der Heijde Castoldi.

**Invités excusés :** Anne Bartel-Radic, Anne Boitard, Walid Rachidi.

**Ne siègent plus :** Anne Almeras (collège C), Arnaud Seigneurin (collège B).

Le directeur de la CSPM H3S accueille les conseillers et débute par trois informations générales :

- Appel à candidatures collège A (femme) section disciplinaire usagers
- Mouvement dans le conseil de CSPM : les conseillers suivants ne sont plus en mesure de siéger :
  - Sortie d'A. Seigneurin (recrutement impliquant un changement de collège)
  - Sortie d'A. Almeras (changement d'affectation)
- Accueil de la nouvelle DAC de l'ARSH : Apolline Reymond

## 1. Approbation des comptes rendus des conseils pléniers du 15 juin, du 22 juin et du 31 août 2021

Les comptes rendus des conseils pléniers de la Faculté H3S des 15 juin, 22 juin et 31 août 2021 sont soumis à l'approbation des conseillers et adoptés à l'unanimité des présents et représentés.

Membres en exercice (dont président de séance)	53
Membres présents (dont président de séance)	34
Membres représentés	3
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

## 2. Vote des RDE et MCCC 2021-2022 (suite et fin)

Les règlements des études et modalités de contrôle des connaissances et compétences des formations suivantes de l'**UFR Médecine** sont approuvés à l'unanimité des votants :

- DE IPA (infirmier en pratique avancée)
- DFG Sciences Maïeutiques
- Formation approfondie en Sciences Maïeutiques
- Admission en 2<sup>e</sup> année des études de Santé (MMOP) : PASS
- Admission en 2<sup>e</sup> année des études de Santé (MMOP) : LAS

Membres en exercice (dont président de séance)	53
Membres présents (dont président de séance)	35
Membres représentés	3
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Les règlements des études et modalités de contrôle des connaissances et compétences des formations suivantes de l'**UFR SHS** sont approuvés à l'unanimité des votants :

- Master mention Psychologie
- Master mention MIASHS parcours SSD

Membres en exercice (dont président de séance)	53
Membres présents (dont président de séance)	35
Membres représentés	3
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Les règlements des études et modalités de contrôle des connaissances et compétences des formations suivantes de l'**UFR STAPS** sont approuvés à l'unanimité des votants :

- Licence Pro Gestion et développement des organisations et des services sportifs et de loisirs
- Licence STAPS parcours hybride *LICenSE*

Il est évoqué un point de discussion entre l'équipe pédagogique et le pôle réglementation sur la nécessité de valider chaque BCC pour valider le diplôme :

- ✓ Point de vigilance du pôle réglementation
- ✓ Souhait fort de l'équipe pédagogique, voté en conseil d'UFR STAPS
- ✓ Réponse du VP FCA : expérimentation dans le cadre des possibilités offertes par l'arrêté licence.

Membres en exercice (dont président de séance)	53
Membres présents (dont président de séance)	37
Membres représentés	3
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

### 3. Campagne d'emplois des enseignants-chercheurs : proposition de classement des priorités de la CSPM au titre de la campagne 2022

Kevin Sutton présente tout d'abord le retour de l'arbitrage de la présidence sur la campagne de postes du second degré.

Le directeur de H3S présente ensuite l'objet du travail du conseil de la CSPM sur les demandes de postes d'enseignants-chercheurs émanant des UFR qui composent H3S :

- Identifier les demandes portées au titre de la **volumétrie différée de la campagne 2021**
- Identifier, argumenter et classer les demandes à porter au titre des **10% d'exemption de différé de 2 ans** (max 4 à 5 à l'échelle de l'établissement)
- Identifier et argumenter les **demandes de 46-3** pour construire le cadre de discussion avec la Présidence.

La volumétrie de base de la campagne 2022 correspond à celle des postes différés lors de la campagne 2021, soit 11 postes, dont deux postes du second degré de l'UFR STAPS potentiellement mobilisés pour une demande de transformation en postes d'enseignants-chercheurs.

Les directeurs des UFR ARSH, LLASIC, LE, Pharmacie, STAPS présentent les demandes de poste au titre de la volumétrie différée lors de la campagne 2021 et les demandes d'exemption de différés, selon la méthode de travail suivante :

- **Pour les demandes au titre de la volumétrie différée de la campagne 2021**
  - ✓ Partir du classement remonté par les UFR
  - ✓ Veiller à la concordance des expressions de besoin enseignement et recherche
  - ✓ Veiller à la convergence des priorités entre classements UFR et pôles
- **Pour les demandes au titre des 10% d'exemption de différés de 2 ans (max 4 à 5 postes sur l'établissement)**
  - ✓ Considérer les opportunités au regard de la convergence des priorités entre classements UFR et pôles
  - ✓ Argumenter et classer les demandes en prenant en compte :
    - Risque pour la pérennité d'une formation
    - Les situations qui résultent d'un essaimage ou d'une mutation
    - Enseignement à Valence
    - Enjeu pour lisser les campagnes d'emplois à venir

## Demandes au titre de la volumétrie cœur de la campagne 2022 (différés de la campagne 2021)

Membres en exercice (dont président de séance)	53
Membres présents (dont président de séance)	33
Membres représentés	6
Nombre de votants	39
Voix favorables	39
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Les demandes présentées en séance sont soumises à l'approbation des conseillers et adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

## Demandes au titre des 10% d'exemption de différés

Membres en exercice (dont président de séance)	53
Membres présents (dont président de séance)	30
Membres représentés	6
Nombre de votants	36
Voix favorables	34
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Le classement de priorisation des demandes réalisé en séance est soumis à l'approbation des conseillers et adopté à la majorité des membres présents et représentés.

## Demandes au titre des 46-3

Kevin Sutton rappelle la méthode de travail proposée :

- **Pour les demandes au titre des 46-3**
  - ✓ Considérer les opportunités au regard de la convergence des priorités entre classements UFR et pôles
  - ✓ Argumenter les demandes en prenant en compte :
    - L'existence d'un vivier local
    - La stratégie de l'établissement en matière de formation et de recherche

Question soumise à l'approbation des conseillers :

Etes-vous favorable à la remontée, pour discussion avec la Présidence, de la demande suivante de transformation de poste de MCF en PR sous la forme d'un 46-3 ?

*Histoire transnationale des territoires alpins et de montagne sur la longue durée (XVIe-XXIe siècles)*  
*UFR ARSH/LARHRA*

Membres en exercice (dont président de séance)	53
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	8
Nombre de votants	27
Voix favorables	27
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Question soumise à l'approbation des conseillers :

Etes-vous favorable à la remontée, pour discussion avec la Présidence et la Faculté des sciences, de la demande suivante de transformation de poste de MCF en PR sous la forme d'un 46-3 ?

*Biophysique*  
*UFR Médecine/STROBE*

Membres en exercice (dont président de séance)	53
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	8
Nombre de votants	27
Voix favorables	27
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Le Président du Conseil de la Faculté H3S

Kevin SUTTON